

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
20 mars 2025
n° 11 / 8076^e
pages 481 à 528

CHRONIQUE / Contrat et obligations

La réception de la gratuité intéressée par l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux : le prototype du prêt à usage

> Anne Etienney-de Sainte Marie

499

ÉDITORIAL

481 Un code civil pour le patrimoine juridique !, Bernard Beignier et Jean Tulard

ACTUALITÉS

- 484 Chèque (anomalie apparente) : remise à l'encaissement
- 484 Rupture brutale d'une relation commerciale : compétence internationale
- 487 Crédit à la consommation (domaine) : cautionnement fourni à titre onéreux
- 487 Transport aérien (annulation) : portée probatoire de la carte d'embarquement
- 489 Société (régime des nullités) : publication d'une ordonnance
- 490 Société (apport de biens communs) : acquisition de la qualité d'associé
- 492 Harcèlement sexuel (victimes) : propos adressés à un groupe d'étudiants
- 493 Cycle de conférences (Cour de cassation) : retour d'expérience des juridictions pénales internationales
- 496 Avocat (perquisition) : saisie de documents couverts par le secret professionnel

POINT DE VUE

497 Canal+, trophée en demi-teinte d'un London Stock Exchange libéralisé, Geneviève Helleringer

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 505 **Panorama** : Procédure civile, Natalie Fricero
- 516 **Notes** : L'administrateur provisoire est ouvert à tous, note sous Com. 22 janv. 2025, Jean-Baptiste Barbiéri
- 522 Confirmation sur le droit applicable aux opérations de paiement non autorisées, note sous Com. 15 janv. 2025, Jérôme Lasserre Capdeville

ENTRETIEN

528 Catherine Ménabé – Proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La Défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
Ketty de Falco

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
Caroline Sordet

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
Hélène Hoch

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain Bénabent, Nicolas Dissaux,
Bénédicte Fauvarque-Cosson et Philippe Merle

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Pascale Deumier

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVAL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTTER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 1175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Bernard Beignier et Jean Tulard

Un code civil
pour le patrimoine juridique !

481



ACTUALITÉS

484

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Chèque (anomalie apparente) :

remise à l'encaissement, *Com.* 5 mars 2025

Concurrence-Distribution

Rupture brutale d'une relation commerciale :

compétence internationale, *Civ.* 1^{re}, 12 mars 2025

Parasitisme économique (joaillerie) :

reprise d'un concept, *Com.* 5 mars 2025

Consommation

Crédit à la consommation (clause abusive) :

déchéance du terme, *Reims*, 14 janv. 2025

Crédit à la consommation (domaine) : cautionnement

fourni à titre onéreux, *CJUE* 13 mars 2025

Contrat d'affaires

Transport aérien (annulation) : portée probatoire

de la carte d'embarquement, *CJUE* 6 mars 2025

Propriété intellectuelle

Droits voisins (agent statutaire) :

cession par voie réglementaire, *CJUE* 6 mars 2025

Société et marché financier

Autorité des marchés financiers (sanction) :

manipulation des cours, *Com.* 12 mars 2025

Organismes de placement collectif :

publication d'une ordonnance

Société (régime des nullités) :

publication d'une ordonnance

Société (apport de biens communs) : acquisition

de la qualité d'associé, *Com.* 12 mars 2025

Groupe de sociétés (indépendance) : portée d'une

convention de trésorerie, *Com.* 12 mars 2025

490

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Succession : prescription de l'action en sanction

du recel successoral, *Civ.* 1^{re}, 5 mars 2025

Mineur (placement provisoire) : délai de quinze

jours pour statuer, *Civ.* 1^{re}, 5 mars 2025

491

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (garantie décennale) : notion

d'élément d'équipement, *Civ.* 3^e, 6 mars 2025

Copropriété

Syndic (désignation) : portée de l'annulation

de la décision, *Civ.* 3^e, 27 févr. 2025

Expropriation

Expropriation partielle (indemnisation) : évaluation

de la situation des terrains, *Civ.* 3^e, 6 mars 2025

492

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Harcèlement sexuel (victimes) : propos adressés

à un groupe d'étudiants, *Crim.* 12 mars 2025

Presse et communication

Infraction de presse (régime) : application

des textes spécifiques, *Crim.* 11 mars 2025

Procédure pénale

Dépistage salivaire (stupéfiants) : preuve

de la validité du test, *Crim.* 12 mars 2025

Cycle de conférences (Cour de cassation) :

retour d'expérience des juridictions pénales

internationales

494

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Accident du travail (licenciement) :

consultation des délégués du personnel,

Soc. 5 mars 2025

Convention de forfait en jours (nullité) :

paiement d'heures supplémentaires,

Soc. 11 mars 2025

Congés payés (employeur) : sanction

du manquement à ses obligations,

Soc. 11 mars 2025

Travail de nuit (suivi médical) : sanction

en cas de manquement de l'employeur,

Soc. 11 mars 2025

495

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Péremption d'instance (portée) : extinction à

l'égard de toutes les parties, *Civ.* 2^e, 6 mars 2025

Injonction de payer (ordonnance) : report

du délai d'opposition, *Civ.* 2^e, 6 mars 2025

Appel civil (conclusions) : changement d'avocat

en cours de procédure, *Civ.* 2^e, 6 mars 2025

Profession juridique et judiciaire

Avocat (perquisition) : remise volontaire

postérieure d'un document, *Crim.* 11 mars 2025

Avocat (perquisition) : saisie de documents

couverts par le secret professionnel,

Crim. 11 mars 2025

Avocat (perquisition) : saisie de documents

relatifs à une consultation, *Com.* 11 mars 2025

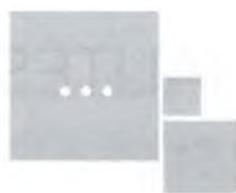
Avocat (perquisition) : saisie de procès-verbaux

d'audition, *Crim.* 11 mars 2025

Voie d'exécution

Saisie immobilière (Alsace-Moselle) : portée du

commandement de payer, *Civ.* 2^e, 6 mars 2025



POINT DE VUE

497

Canal+, trophée en demi-teinte d'un *London Stock Exchange* libéralisé par Geneviève Helleringer



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

499

La réception de la gratuité intéressée par l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux : le prototype du prêt à usage par Anne Etienne-de Sainte Marie

PANORAMA

505

Procédure civile janvier 2024 – février 2025 par Natalie Fricero

NOTES

516

L'administrateur provisoire est ouvert à tous, note sous *Com.* 22 janv. 2025 par Jean-Baptiste Barbiéri

522

Confirmation sur le droit applicable aux opérations de paiement non autorisées, note sous *Com.* 15 janv. 2025 par Jérôme Lasserre Capdeville



ENTRETIEN

528

Catherine Ménabé – Proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr